

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE la commune d'AZAY SUR INDRE**

Nombre de Conseillers :

En exercice 10

Présents 09

Votants 10

L'an deux mille vingt deux,
Le 10 mai à 19 heures,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AZAY SUR INDRE, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MEUNIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/04/2022

Présents : Jean-Jacques MEUNIER, Naomi BERTHONNEAU, Olivier COURCEULLES, Céline DIF, François LEBEAU, Sébastien PEREIRINHA, Rémy PETITDEMANGE, Sébastien PRIEUR et Marie-Charlotte RAVINEAU.

Absent(s) et excusé(s) : Sabine DELWARTE,

Pouvoir : de Sabine DELWARTE à Jean-Jacques MEUNIER

Assistait en outre à la séance : Léa MARTIN, secrétaire de mairie.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le Conseil a choisi Madame Céline DIF pour secrétaire de séance.
Le compte rendu est approuvé.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Lancement du marché et autorisation de signature pour les travaux d'aménagement de la traversée de Morillon (1.7)
- Création du poste de rédacteur principal de 1ère classe (4.1)
- Présentation et débat - rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes et la gestion de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine pour les exercices 2017-2020 (5.7)
- Subvention aux associations 2022 (7.5)
- Demande de subvention de la MFR du Val de Manse (7.5)
- Demande de subvention de l'AFSEP (7.5)

Questions diverses :

- Expositions bibliothèque
- 8 mai
- Aménagement de Morillon
- Marche communale
- Accueil ukrainiens
- Travaux place de la hallette
- Travaux de Bergeresse
- Signalisation Haut Chamboisson

Présentation des décisions du Maire

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS

1) Compte rendu du comité syndical du SMTS du Lochois

Madame DIF rend compte de cette dernière réunion consacrée principalement au vote des documents budgétaires. Elle indique que le climat était beaucoup plus serein que l'année dernière ; il n'y a pas eu d'intervention d'élus. Cette année, la participation communale n'est pas augmentée (elle est doublée tous les 2 ans) mais un groupe de travail s'est créé pour étudier les possibilités d'une autre participation qui ne serait pas basée sur un montant par habitant. Madame DIF indique que le syndicat a rencontré quelques difficultés depuis février : arrêts maladie de chauffeurs, alertes SMS envoyées par la Région aux parents trop tardives ou imprécises, capacité dépassée sur un car... Madame DIF indique ensuite que le Président du syndicat souhaite rencontrer l'ensemble des Maires pour une présentation du syndicat. Il a également fait une demande auprès du Président de la Communauté de Communes pour obtenir un local pour les bureaux.

2) Compte rendu de la réunion communautaire sur le Contrat Local de Santé

Madame DIF rend compte de cette réunion consacrée aux résultats de la consultation des citoyens du territoire sur les questions de santé. 434 réponses ont été obtenues, ce qui est suffisant pour une interprétation. Globalement, l'identification des services en lien avec la santé est jugée plutôt facile sur le territoire. Des personnes se sont dites intéressées par les dispositifs existants comme le passeport santé ou le café des aidants. Dans l'ensemble, les services et dispositifs ne sont pas bien connus (entre 50 et 80 % de non connaissance sur les dispositifs cités dans l'enquête) et en moyenne environ 50 % des répondants précisent ne pas avoir accès aux services dont les soins sont listés sur l'enquête. D'ailleurs, dans le domaine de la santé mentale, près d'une soixantaine de personnes ayant des besoins, signalent ne pas avoir accès aux services. Madame DIF indique ensuite que ces réponses ont été mises en relation avec les besoins identifiés par les élus : actions vers les séniors, précarité, isolement, accès aux spécialistes. La question de la santé mentale par exemple, n'avait pas été identifiée. Des rencontres avec les partenaires sont également en cours (CAARUD, associations en lien avec le handicap...). 14 fiches d'actions ont été proposées et la signature de ce contrat est prévue après les élections législatives de juin. Enfin, Madame DIF est surprise du rôle « limité » des élus au sein du COPIL. En réalité, bien souvent le travail est réalisé en amont, avec les partenaires et les techniciens et le rôle des élus se cantonne à un relais d'informations vers les mairies plutôt qu'à un rôle actif. Monsieur le Maire rappelle que les élus ne doivent pas hésiter à intervenir en réunion. Madame DIF ajoute qu'il n'y a pas eu de proposition pour participer à un groupe de travail.

3) Compte rendu de la commission communautaire culture

Monsieur LEBEAU rend compte de la dernière commission consacrée en première partie à la présentation de la saison culturelle d'Azay-sur-Indre par Monsieur le Maire. Ensuite, la commission devait revenir sur sa proposition du 21 mars concernant l'attribution des subventions 2022 pour les 53 dossiers déposés. Effectivement, le total des subventions envisagées s'élevait à 122 500 € pour un budget de 122 000 €. A l'unanimité, les participants à la commission ont décidé d'appliquer une baisse de 2,5 % sur les 3 catégories d'événements subventionnés (spectacles ou animations d'audience communale (catégorie 1), d'audience plus élargie / intercommunale (catégorie 2) et d'audience nationale (catégorie 3)).

4) Compte rendu de la commission communautaire déchets ménagers du 15 avril 2022

Monsieur PEREIRINHA présente le service déchets ménagers en quelques chiffres : 550 kg par habitant collectés en 2021 (contre 515 en 2020), 10 400 tonnes correspondant aux déchets ménagers, 1 438 tonnes pour le tri sélectif, 2 478 tonnes de verres, 900 tonnes de papier et 13 646 tonnes en déchèteries (en hausse de 18%). Monsieur PEREIRINHA présente ensuite le Compte Administratif 2021 avec un résultat excédentaire de 400 131 € et 1,2 millions d'euros de restes à réaliser (correspondant aux travaux de la déchèterie de Descartes et à l'achat d'un nouveau camion de collecte). Il ajoute que depuis le début de l'année, tout le territoire communautaire est soumis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). S'agissant des perspectives 2022, les charges à caractère général ont augmenté de 20 % avec la hausse du carburant et des autres énergies. S'agissant de la TEOM, Monsieur PEREIRINHA indique qu'un cabinet d'étude a été missionné pour étudier la tarification sur le territoire. Certains élus regrettent de ne pas avoir été associés à cette étude mais le Président de la CC a rappelé que l'étude réalisée par le service déchets ménagers avait été remise en cause et que, par soucis de neutralité, le recours à un cabinet avait été décidé, malgré son coût. Monsieur le Maire indique que l'instauration de la TEOM sur les communes autrefois en REOM peut

être vécue comme une injustice pour certains mais que le lissage de la tarification était indispensable. Monsieur PEREIRINHA évoque ensuite l'élargissement des consignes de tri depuis le 1^{er} avril 2022. L'objectif est de capter tous les emballages même si tous ne sont pas encore recyclables. Les refus de tri seront envoyés à Chanceaux-près-Loches pour être transformés en CSR (Combustible Solides de Récupération). Il ajoute que le remplissage des bacs et sacs de tri va augmenter, tout comme le nombre de sacs à distribuer. Il est toujours conseillé de proposer l'achat de bacs et les sacs jaunes seront peut-être bientôt recyclables. Monsieur PEREIRINHA évoque ensuite la question des biodéchets. Loches Sud Touraine doit pouvoir proposer la possibilité de trier à la source les biodéchets au 1^{er} janvier 2024. Pour le moment il n'y a pas de site de traitement sur le territoire. De plus, pour accéder à un méthaniseur, les biodéchets doivent être hygiénisés. Monsieur PEREIRINHA signale également que les agriculteurs sont à la recherche de ressources fertiles, que les actions de broyage des déchets verts sont encouragées et que Touraine propre propose d'équiper 7 aires de compostage sur le territoire. S'agissant de la déchèterie de Descartes, les travaux ont débuté et n'ont pour le moment pas de retard. L'ouverture est programmée dans le courant du mois de juin. Il n'est pas prévu de panneaux photovoltaïques en toiture mais l'équipement permet une installation ultérieure. Enfin, l'accès se fera par un système de badge et le nombre de 20 passages annuels sera à rediscuter avec les membres de la commission avant la fin de l'année. Enfin, Monsieur PEREIRINHA rappelle qu'il est possible d'emprunter des pinces et sacs pour le ramassage des déchets et que les maires disposent du pouvoir de police pour lutter contre ces incivilités.

5) Compte rendu du comité syndical de RPI

Madame BERTHONNEAU présente les chiffres 2021 et 2022 du RPI (dont budget transport). Elle explique que l'élaboration du budget du syndicat devient de plus en plus complexe avec la hausse des dépenses, le problème des impayés, la fin des emplois aidés et la baisse du montant de la participation communale décidée il y a quelques années pour soulager les budgets communaux. Cette année, pour équilibrer le budget, la participation a été fixée à 1 200 € par enfant (contre 1 000 € en 2021) et une subvention du SPIC (transport) est prévue. Quelques pistes sont à l'étude pour les prochains budgets comme la suppression d'un poste (avec la fermeture des TPS), le retour aux contrats aidés... Le Président du syndicat reconnaît que ces solutions ne sont pas satisfaisantes du point de vue humain et souligne qu'actuellement, tous les agents sont compétents. Madame BERTHONNEAU évoque ensuite le remboursement des frais de secrétariat aux communes de Chédigny et d'Azay, le budget fournitures des écoles (50 € par enfant) et la subvention au Mail Enchanté (13 500 €). Monsieur le Maire revient sur la fermeture des TPS, il rappelle que pour l'instant rien n'est acté. Il revient sur la possible suppression d'un poste au sein du RPI et explique que cela risque de poser problème pour le remplacement des agents en arrêt. Actuellement, les choses sont déjà compliquées et les élus souvent mobilisés. D'autres pistes de réduction des dépenses ont été évoquées comme la suppression du remboursement des frais de secrétariat et la répartition des missions entre les 3 secrétaires, la baisse de la somme attribuée aux enseignants pour les fournitures scolaires, la baisse de la subvention à l'ALSH (du fait du versement par la CAF de la partie périscolaire du nouveau CEJ directement à l'association), une gestion plus efficace des impayés (grâce à un nouvel agent dédié à cette mission au sein de la Trésorerie). Sur ce dernier point, Monsieur le Maire précise que la somme s'élève à environ 4 300 €. Cela concerne des familles en difficulté (problèmes de ressources ou de gestion de budget) qui ont pourtant été invitées à de nombreuses reprises à solliciter les services sociaux. Madame BERTHONNEAU évoque également un problème entre un agent et une enseignante à Chédigny. Enfin, dans l'hypothèse d'une évolution financière plus favorable, le syndicat souhaiterait revaloriser les salaires de ses agents (des propositions ont été faites par la secrétaire de mairie de Chédigny).

6) Compte rendu de la commission communautaire habitat du 06 avril 2022

Monsieur PRIEUR rappelle d'abord les ambitions de la commission : renfoncer l'attractivité du territoire, accompagner son développement économique, favoriser la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs et réduire la précarité énergétique. Il explique ensuite que pour toute aide concernant un projet d'amélioration des logements (problème thermique, d'adaptation, de lutte contre l'habitat indigne), il existe un numéro unique : 02.47.91.93.28 ainsi que des permanences dans différentes communes. Monsieur PRIEUR présente ensuite le bilan 2018-2021 de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat). Les objectifs ont été dépassés en 2018, réalisés à 90% en 2019, à 75% en 2020 malgré la crise sanitaire, mais le nombre de dossiers est en baisse en 2021. Une demande d'avenant est en cours pour prolonger l'OPAH jusqu'en 2023 avec des objectifs similaires. Enfin, après avoir présenté le budget 2022, Monsieur PRIEUR indique que des ateliers sont prévus pour définir les ambitions et objectifs de la prochaine OPAH et que l'engagement des bailleurs

propriétaires bailleurs passe de 9 à 6 ans.

DELIBERATIONS :

N° 22.05.01 : Lancement du marché et autorisation de signature pour les travaux d'aménagement de la traversée de Morillon

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la traversée du hameau de Morillon. Il indique que le besoin en places de stationnement, identifié lors de la réunion publique, a été pourvu avec le dernier dispositif de test. Ces places n'ont finalement pas été utilisées et posent un problème d'accès à certains riverains. Pour le STA, cette solution n'est pas non plus satisfaisante. S'agissant du plateau, il n'y a pas de réel problème d'écoulement des eaux de pluies ; de petits aménagements sont toutefois prévus. Enfin, s'agissant de l'entrée côté Azay, après plusieurs échanges avec une propriétaire, le positionnement de l'écluse a été arrêté. Néanmoins la collecte des bornes verre et papier pose des difficultés au chauffeur de la Coved. Elle(s) pourrai(en)t être déplacée(s). Enfin, Monsieur le Maire rappelle que le stationnement de véhicules sur le cheminement piétons n'est pas autorisé. D'autres travaux sont à prévoir dans les années à venir pour réserver le côté droit (en venant d'Azay) aux piétons et permettre la création de quatre places de stationnement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21-1 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L. 2122-1 ;

Vu la délibération n°22.02.03 du 24 février 2022 portant demande de dotation de l'Etat au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'aménagement de la traversée du hameau de « Morillon » ;

Considérant le projet de travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du hameau de « Morillon » sur la route départementale n°10 dite « route du Val d'Indrois » ;

Considérant le descriptif prévisionnel des travaux :

- Réalisation d'un plateau surélevé RD10/chemin du Chesneau : 15 695 € HT
- Création d'écluses aux entrées du hameau : 9 995 € HT ;

Considérant que l'ensemble des travaux est estimé à 25 690 € HT soit 30 828 € TTC ;

Considérant que le marché public répond à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT et que la consultation des entreprises se fera sur devis ;

Considérant que le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à passer un marché avant l'engagement de la procédure de passation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public par consultation sur simple devis dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée de Morillon et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché dans la limite de 31 000 € TTC
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022.

N° 22.05.02 : Création du poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal que la secrétaire de mairie remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade de rédacteur principal 2^{ème} classe à rédacteur principal 1^{ère} classe, à savoir au moins un an dans le 6^{ème} échelon de rédacteur principal de 2^{ème} classe et au moins cinq ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Il précise que l'avancement de grade est une possibilité et non un droit pour l'agent mais que cela participe à la reconnaissance de la valeur de l'agent. Il envisage donc de promouvoir la secrétaire de mairie au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe au 1^{er} juin 2022 mais ajoute que cela suppose que le poste soit créé. Enfin, il précise que d'après une estimation du reclassement dans le grade d'avancement, l'agent percevrait une rémunération mensuelle de +14,05 € brut. Cette dépense supplémentaire aura donc un impact très limité sur les charges de personnel du budget communal.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 132-10, L. 522-4, L. 522-23 et L. 522-24 ;
Vu la délibération n°17.06.01 du 27 juin 2017 portant fixation des ratios de grade à compter de 2017 ;
Vu la délibération n°21.08.02 du 17 août 2020 portant modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
Vu la proposition de tableau des agents promouvables transmise par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire ;

Considérant que la secrétaire de mairie remplit les conditions d'un avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
Considérant que les fonctions de secrétaire de mairie peuvent être assurées par un agent au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
Considérant que la secrétaire de mairie donne entière satisfaction dans son travail et que sa nomination au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe est un moyen de valoriser son travail ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de créer l'emploi de secrétaire de mairie au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

N° 22.02.03 Présentation et débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes et la gestion de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine pour les exercices 2017-2020

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Chambre Régionale des Comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine à compter de l'exercice 2017 et jusqu'à la période la plus récente, soit l'exercice 2020. Lors du conseil communautaire du 14 avril 2022, le rapport d'observations définitives notifié à la CC fin février 2022 a été présenté et débattu dans les conditions définies par le Code des juridictions financières. Dès lors, la Chambre a adressé aux maires de toutes les communes membres le rapport, qui doit faire l'objet d'une présentation et donner lieu à débat. Monsieur le Maire rappelle que ce rapport ainsi que l'extrait intégral du rapport préparatoire présenté en conseil communautaire ont été transmis aux élus avec la convocation à la séance de ce jour. Monsieur le Maire ajoute que les remarques de la CRC doivent être vues plus comme une démarche constructive, de perfectionnement que comme une critique du fonctionnement actuel de la CC. Il ajoute qu'aucune collectivité n'est irréprochable.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code des juridictions financières et notamment ses article L. 211-3, L. 211-4 et R. 243-1 ;

Considérant que le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes et la gestion de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine pour les exercices 2017-2020 a été présenté et débattu en conseil communautaire le 14 avril 2022 ;
Considérant la notification à la commune d'Azay-sur-Indre de ce rapport par la Chambre Régionale des Comptes le 27 avril 2022 ;
Considérant que ce rapport doit être présenté par le Maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat ;
Considérant que dans son rapport d'observations définitives, la Chambre Régionale des Comptes émet cinq recommandations :

- Actualiser la stratégie de développement économique et se doter d'outils permettant d'en mesurer l'impact
- Harmoniser les modalités de tarification des zones d'activité, en tenant compte de critères objectifs et notamment du prix de revient
- Tenir à jour des bilans des locations intégrant les dépenses d'investissement et de fonctionnement
- Elargir le périmètre de la comptabilité d'engagement à tous les engagements juridiques
- Adopter un document de programmation chiffrée des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement rendus nécessaires par leur état constaté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, PREND ACTE du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes et la gestion de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine pour les exercices 2017-2020.

N° 22.05.04 : Subventions 2022

Monsieur le Maire présente le tableau synthétique des demandes de subventions des associations locales réalisé par Madame DIF. 6 demandes sont à examiner et 3 associations demandent une subvention plus élevée que celle accordée en 2021 : l'ACES, le RCVI et le syndicat de chasse. Monsieur le Maire ajoute que les crédits ouverts à l'article 6574 s'élèvent à 1 800 €. Déduction faite du renouvellement de certaines adhésions / cotisations, le budget à consacrer aux subventions aux associations s'élève à 1 605 €. Monsieur le Maire indique que ce budget comprend la subvention « coup de cœur » de l'année. Cette année, le Conseil Municipal souhaite, à travers une subvention plus élevée, encourager les actions de l'ACES qui dynamise le territoire. Après débats, il est proposé de maintenir les montants 2021 sauf pour l'ACES (+100 €), laissant ainsi 165 € pour un coup de cœur, voire une subvention complémentaire à l'ACES en fin d'année.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2251-3-1,
Vu la délibération n° 22.03.10 du 22 mars 2022 portant vote du budget primitif 2022 de la commune,

Considérant que les associations jouent un rôle essentiel dans la vie locale ;
Considérant la volonté du Conseil Municipal de soutenir les associations locales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder une subvention aux associations comme suit :

ACES	600,00 €
CLUB LES FILS D'ARGENT	280,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE D'AZAY	200,00 €
RCVI (foot)	80,00 €
LA GAULE LOCHOISE (pêche)	200,00 €
SYNDICAT DE CHASSE AZAY SUR INDRE	80,00 €
TOTAL	1440,00 €

- DIT que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2022, à l'article 6574.

N° 22.05.05 : Demande de subvention de la MFR du Val de Manse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la demande de subvention de la Maison Familiale Rurale du Val de Manse pour un apprenti habitant la commune et fréquentant leur établissement ;

Considérant que plusieurs acteurs publics et privés participent déjà au financement de l'apprentissage ;
Considérant que le Conseil Municipal a décidé de concentrer ses aides en direction des associations ayant un rayonnement local ;
Considérant que le budget communal ne permet pas de subventionner les centres de formation ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, REFUSE d'accorder une subvention à la Maison Familiale Rurale du Val de Manse.

N° 22.05.06 : Demande de subvention de l'AFSEP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la demande de subvention de l'association française des sclérosés en plaques (AFSEP) en date du 31 mars 2022 ;

Considérant que le budget communal ne permet pas de répondre positivement à toutes les demandes de subvention qui sont soumises au Conseil Municipal ;

Considérant que le Conseil Municipal a décidé de concentrer ses aides en direction des associations ayant un rayonnement local ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, REFUSE d'accorder une subvention à l'AFSEP.

QUESTIONS DIVERSES :

1) Expositions bibliothèque

Monsieur le Maire fait le bilan des deux expositions successives à la bibliothèque. Plus de 85 visites ont été enregistrées pour l'exposition photos de M. LOMINE avec 4 ventes officielles et une commande ; le photographe est très satisfait. S'agissant de l'exposition sur la 2nde guerre mondiale pour la période 1940-1942, il y avait du monde lors du vernissage, un moment fort a été vécu avec la classe de CM2 et des rencontres humaines ont eu lieu. Monsieur le Maire remercie Monsieur LEBEAU pour son important travail de recherche et de présentation. Monsieur LEBEAU se réjouit de cette dynamique et poursuivra l'année prochaine avec les 80 ans de mai 1943.

2) 8 mai

Monsieur le Maire indique que tout s'est bien passé. Il souligne la bonne qualité des lectures faites par les 4 écoliers d'Azay. Il remercie les élus présents qui ont notamment aidé les restaurateurs au service.

3) Marche communale

Monsieur le Maire indique que la marche du 03 avril dernier s'est bien déroulée.

4) Accueil des ressortissants ukrainiens

Monsieur le Maire indique que la femme et son fils accueillis chez des particuliers à Azay sont partis en bus en direction de la Pologne. La femme vivait mal la séparation avec sa famille. Ce 1^{er} accueil a été émotionnellement compliqué pour les hébergeurs mais en principe, ils devraient accueillir une mère et sa fille de 20 ans prochainement. Madame BERTHONNEAU signale qu'elle a été récemment contactée pour savoir si elle avait toujours une possibilité d'accueil, ce qui n'est plus le cas avec le redémarrage de la saison touristique.

5) Aménagement paysager place de la hallette

Monsieur le Maire indique que les travaux sont maintenant achevés. Il en profite pour signaler que les fleurs d'été ont été plantées par le service technique et avec l'aide de Monsieur LEBEAU. Le parterre de fleurs représentant le drapeau ukrainien est mis en place. Madame RAVINEAU met en garde sur l'importance d'un arrosage régulier avec les fortes chaleurs actuelles, voire d'un paillage sur certaines zones. Monsieur le Maire confirme que l'arrosage est effectué tous les 2 jours.

6) Travaux Petit Bergeresse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'aménagement routier au lieu-dit « Petit Bergeresse » avec des « tourne à gauche » est toujours d'actualité. Le Conseil Départemental a rencontré les riverains pour la 2x2 voies. L'achat des terrains nécessaires est prévu en 2022 pour des travaux en 2023.

7) Signalisation Haut Chamboisson

Madame DIF rend compte de sa rencontre avec l'habitante de Haut Chamboisson qui sollicitait l'installation de panneau préventif du type « attention enfants » pour faire réduire la vitesse des véhicules dans le hameau. Elle explique que cette personne s'inquiète pour la sécurité de ses enfants s'ils sont sur la route. Monsieur le Maire rappelle d'abord que d'une manière générale, les enfants n'ont pas à se trouver sur la route sans surveillance. Le Conseil Municipal écarte rapidement l'installation de panneaux préventifs pour leur impact limité sur la vitesse. Après débat, le Conseil Municipal décide de limiter la vitesse des véhicules à 30 km/heure sur le lieu-dit. Les panneaux nécessaires seront prochainement commandés et un arrêté municipal sera nécessaire. Monsieur le Maire s'inquiète toutefois du risque de « précédent » que cela pourrait créer.

8) Planning bureaux de vote

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin prochain, de 08h00 à 18h00. Monsieur le Maire propose de constituer le bureau de vote et le planning.

Pour les 2 tours de scrutin, seront présents à l'ouverture et la fermeture du bureau de vote : Mme DIF, Messieurs MEUNIER, PETITDEMANGE et PRIEUR. La tenue du bureau se fera comme suit :

- 08h00-10h30 : Mme DIF et M. PETITDEMANGE
- 10h30-13h00 : Mme BERTHONNEAU et Mme RAVINEAU
- 13h00-15h30 : Mme DELWARTE et M. COURCEULLES
- 15h30-18h00 : M. PEREIRINHA et M. PRIEUR

Monsieur LEBEAU remplacera le Président du bureau de vote.

9) Label Eau

La réunion avec les bénévoles aura lieu le mardi 31 mai à 18h30 à la salle des fêtes. Le Conseil Municipal échange sur la décoration du radeau azéen.

DECISIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de sa délégation du Conseil Municipal (Article L. 2122-22 du CGCT) :

- Décision n°01/2022 du 10/03/2022 : Location de canoës pour Label Eau CLAN (420,00 € TTC) (1.1)
- Décision n°02/2022 du 01/04/2022 : Remise en place du toboggan KOMPAN (1 800,00 € TTC) (1.1)
- Décision n°03/2022 du 01/04/2022 : Concert Label Eau Michel Ville (920,00 € TTC) (1.1)
- Décision n°04/2022 du 30/03/2022 : Location logement d'urgence 2 route du Château à M. et Mme CHICHERY (300,00 € TTC par mois) (3.3)
- Décision n°05/2022 du 11/04/2022 : Avis d'appel public à concurrence MAPA requalification rue des Sources relance lot 1 VRD suite à résiliation NR Communication (266,11 € TTC) (1.1)
- Décision n°06/2022 du 11/04/2022 : Fourniture chevrons et planches pour radeaux Label Eau TCPE (504,58 € TTC) (1.1)
- Décision n°07/2022 du 14/04/2022 : Achat fleurs d'été SIMIER (1 181,10 € TTC) (1.1)
- Décision n°08/2022 du 15/04/2022 : Achat grilles d'exposition Label Eau VEDIF (423,02 € TTC) (1.1)
- Décision n°09/2022 du 25/04/2022 : Fourniture et pose d'un vitrage appartement 3 15 route de la Vallée de l'Indre Miroiterie Tourangelle (351,23 € TTC) (1.1)
- Décision n°10/2022 du 25/04/2022 : Renouvellement cotisation FFRandonnée (45,00 € TTC) (7.5)

Prochaine réunion : le jeudi 16 juin 2022

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures et 35 minutes.

Délibéré en conseil,

les jours, mois et an susdits. Suivent les signatures des membres présents et ayant donné pouvoir.

Récapitulatif de la séance du 10 mai 2022

- Délibération n°22.05.01 : Lancement du marché et autorisation de signature pour les travaux d'aménagement de la traversée de Morillon (1.7)
- Délibération n°22.05.02 : Création du poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe (4.1)
- Délibération n°22.05.03 : Présentation et débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes et la gestion de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine pour les exercices 2017-2020 (5.7)
- Délibération n°22.05.04 : Subventions aux associations 2022 (7.5)
- Délibération n°22.05.05 : Demande de subvention de la MFR du Val de Manse (refus) (7.5)
- Délibération n°22.05.05 : Demande de subvention de l'AFSEP (refus) (7.5)

- Décision n°01/2022 du 10/03/2022 : Location de canoës pour Label Eau CLAN (420,00 € TTC) (1.1)
- Décision n°02/2022 du 01/04/2022 : Remise en place du toboggan KOMPAN (1 800,00 € TTC) (1.1)
- Décision n°03/2022 du 01/04/2022 : Concert Label Eau Michel Ville (920,00 € TTC) (1.1)
- Décision n°04/2022 du 30/03/2022 : Location logement d'urgence 2 route du Château à M. et Mme CHICHERY (300,00 € TTC par mois) (3.3)
- Décision n°05/2022 du 11/04/2022 : Avis d'appel public à concurrence MAPA requalification rue des Sources relance lot 1 VRD suite à résiliation NR Communication (266,11 € TTC) (1.1)
- Décision n°06/2022 du 11/04/2022 : Fourniture chevrons et planches pour radeaux Label Eau TCPE (504,58 € TTC) (1.1)
- Décision n°07/2022 du 14/04/2022 : Achat fleurs d'été SIMIER (1 181,10 € TTC) (1.1)
- Décision n°08/2022 du 15/04/2022 : Achat grilles d'exposition Label Eau VEDIF (423,02 € TTC) (1.1)
- Décision n°09/2022 du 25/04/2022 : Fourniture et pose d'un vitrage appartement 3 15 route de la Vallée de l'Indre Miroiterie Tourangelle (351,23 € TTC) (1.1)
- Décision n°10/2022 du 25/04/2022 : Renouvellement cotisation FFRandonnée (45,00 € TTC) (7.5)

Transmission en Sous Préfecture le 19/05/2022

Affichage le 18/05/2022

M.MEUNIER Jean-Jacques, Maire

M. PEREIRINHA Sébastien, 1^{er} Adjoint

Mme DIF Céline, 2nde Adjointe

Mme BERTHONNEAU Naomi

M. COURCEULLES Olivier

Pour Mme DELWARTE Sabine

M. LEBEAU François

M. PETITDEMANGE Rémy

M. PRIEUR Sébastien

Mme RAVINEAU Marie-Charlotte